

▪ AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

**Rapport des Commissaires aux comptes
Annexe comptes annuels 2023**



mazars

300, avenue du Prado
13008 Marseille



Les Docks Atrium 10.1 – 10 Place de la joliette
13567 Marseille Cedex 2

Aix-Marseille Université

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
Capital de 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes
Siège social : 763, RUE DE VILLIERS -- 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Capital de 2 510 480 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483

Université Aix-Marseille

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Jardin du Pharo – 58 Boulevard Charles Livon 13284 Marseille Cedex 7

N°Siren : 130 015 332

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

Au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle et par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Aix-Marseille Université relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « 2.1. – Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation » de l'annexe des comptes annuels relative à l'incidence du changement de réglementation comptable conduisant à exclure des comptes de l'université ceux de ses fondations universitaires à compter de l'exercice 2023.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les notes 3.3 et 4.1 de l'annexe exposent les règles retenues concernant les provisions pour dépréciation des titres de participation et leur comptabilisation, selon les modalités de financement qui leurs sont applicables. Nous nous sommes assuré que l'annexe donnait une information appropriée sur les titres de participation détenus et les modalités de comptabilisation des dépréciations éventuelles.
- La note 4.13.1 de l'annexe présente les hypothèses formulées et les caractéristiques des engagements hors bilan relatifs aux partenariats Publics Privés. Nous nous sommes assuré que l'annexe donnait une information appropriée sur la présentation de ces engagements ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'établissement cesse son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agence comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 12 mars 2024

Les Commissaires aux comptes,

Mazars

PricewaterhouseCoppers Audit

DocuSigned by:

F73D2D1FAB0E4D5...

Stéphane Marfisi
Associé

DocuSigned by:

136DE385BF65481...

Vincent Thyssen
Associé



ETATS FINANCIERS 2023

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

UNIVERSITE AIX MARSEILLE

BILAN: ACTIF

ACTIF	Note	Exercice 2023			Exercice 2022 proforma	Exercice 2022
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	4.1/4.2					
Immobilisations incorporelles		5 289 950	3 827 492	1 462 459	1 561 738	1 718 528
Immobilisations corporelles		1 340 894 449	484 410 006	856 484 443	855 947 129	867 250 492
Terrain		202 085 168	13 045 152	189 040 016	204 258 530	204 258 530
Constructions		858 385 066	300 958 054	557 427 012	566 880 958	566 880 958
Installations techniques, matériels et outillage		121 642 850	103 662 846	17 980 004	18 104 192	27 590 562
Collections		499 673	164 528	335 145	437 901	437 901
Biens historiques et culturels		22	-	22	22	22
Autres immobilisations corporelles		96 773 054	66 579 426	30 193 629	29 702 834	31 245 740
Immobilisations corporelles en cours		57 374 197	-	57 374 197	32 331 552	32 331 552
Avances et acomptes sur commandes		4 134 419	-	4 134 419	4 231 140	4 505 226
Immobilisations financières		508 023 486	2 910 922	505 112 564	505 090 905	1 255 270 714
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		1 854 207 885	491 148 419	1 363 059 466	1 362 599 772	2 124 239 734
ACTIF CIRCULANT	4.8					
Stocks		631 432	-	631 432	618 592	618 592
Créances		197 340 447	4 303 063	193 037 385	153 702 124	195 343 305
Créances sur des entités publiques		182 787 201	-	182 787 201	140 017 393	181 605 492
Créances clients et comptes rattachés		13 784 180	4 303 063	9 481 117	12 934 371	12 947 548
Avances et acomptes versés sur commandes		45 365	-	45 365	-	-
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositif d'intervention)		-	-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs		723 702	-	723 702	750 359	790 266
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)		1 052 518	-	1 052 518	1 018 149	1 050 193
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)		199 024 397	4 303 063	194 721 335	155 338 864	197 012 090
TRESORERIE	4.4					
Valeurs mobilières de placement		190 197	-	190 197	190 197	190 197
Disponibilités		183 002 904	-	183 002 904	184 059 446	244 956 706
Autres		-	-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE		183 193 102	-	183 193 102	184 249 643	245 146 904
TOTAL GENERAL		2 236 425 384	495 451 482	1 740 973 902	1 702 188 279	2 566 398 728

BILAN: PASSIF

PASSIF	Note	Exercice 2023	Exercice 2022 proforma	Exercice 2022
FONDS PROPRES	4.3/4.5			
Financements reçus	4.3	636 573 699	638 828 563	653 305 364
Financement de l'actif par l'Etat		540 257 885	541 176 951	551 645 859
Financement de l'actif par des tiers		96 315 814	97 651 611	98 358 374
Fonds propres des fondations		-	-	3 301 131
Réserves		173 127 661	174 874 800	177 149 210
Report à nouveau	-	119 746	21 744	20 017
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-	5 689 454	- 1 747 139	- 1 599 019
TOTAL FONDS PROPRES		803 892 161	811 977 968	828 875 572
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES	4.6/4.7			
Provisions pour risques	4.6	11 288 541	10 586 708	10 586 708
Dettes financières et autres emprunts	4.7	619 219 979	624 946 549	1 375 093 768
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		80 059 491	83 663 783	83 663 783
Dettes financières et autres emprunts		539 160 488	541 282 766	1 291 429 985
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES		630 508 520	635 533 257	1 385 680 476
DETTES NON FINANCIERES	4.9/4.10			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.9	14 390 341	13 493 052	15 486 222
Dettes fiscales et sociales	4.9	15 970 160	14 060 898	13 420 350
Avances et acomptes reçus	4.9	265 137 828	219 553 914	315 189 986
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	4.9	-	-	
Autres dettes non financières	4.9	6 464 301	3 622 951	3 624 667
Produits constatés d'avance	4.10	4 610 591	3 946 240	4 121 456
TOTAL DETTES NON FINANCIERES		306 573 221	254 677 055	351 842 680
TRESORERIE				
Autres éléments de trésorerie passive		-	-	-
TOTAL TRESORERIE		-	-	-
TOTAL GENERAL		1 740 973 902	1 702 188 279	2 566 398 728

COMPTE DE RESULTAT : CHARGES

CHARGES	Note	Exercice 2023	Exercice 2022 proforma	Exercice 2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats		36 335	27 013	34 639
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks		92 092 181	79 710 766	87 520 367
Charges de personnel		560 985 858	535 838 498	552 954 697
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		339 777 701	322 412 448	334 897 592
<i>Charges sociales</i>		218 551 185	210 680 124	215 255 318
<i>Intéressement et participation</i>		-	-	-
<i>Autres charges de personnel</i>		2 656 972	2 745 926	2 801 786
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		41 039 492	39 932 271	44 654 593
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés		84 610 080	66 071 514	69 019 435
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		778 763 947	721 580 062	754 183 732
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositif d'intervention pour compte propre		-	-	-
<i>Transfert aux ménages</i>		-	-	-
<i>Transferts aux entreprises</i>		-	-	-
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>		-	-	-
<i>Transferts aux autres collectivités</i>		-	-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		-	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations		-	-	-
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		-	-	-
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)				2 535 818
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		778 763 947	721 580 062	756 719 550
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		1 834 412	2 095 835	2 095 835
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-	-
Pertes de change		5 314	19 249	21 900
Autres charges financières		-	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		-	2 627 151	2 627 151
TOTAL CHARGES FINANCIERES		1 839 727	4 742 235	4 744 886
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)				
TOTAL CHARGES	4.11	780 603 674	726 322 296	761 464 435

COMPTE DE RESULTAT : PRODUITS

PRODUITS	Note	Exercice 2023	Exercice 2022 proforma	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		633 688 439	608 944 616	638 425 685
<i>Subventions pour charges de service public</i>		563 703 094	536 925 478	537 089 628
<i>Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques</i>		64 018 479	64 587 907	93 891 428
<i>Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat ou des autres entités publiques</i>		-	-	-
<i>Dons et legs</i>		231 031	210 853	224 251
<i>Produits de la fiscalité affectée</i>		5 735 835	7 220 378	7 220 378
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		73 939 146	69 023 202	71 774 221
<i>Ventes de biens ou prestations de services</i>		70 843 591	62 174 328	62 263 818
<i>Produits de cession d'éléments d'actifs</i>		721	523 871	523 871
<i>Autres produits de gestion</i>		3 094 835	6 325 003	8 986 531
<i>Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public</i>		-	-	-
Autres produits		67 192 838	46 547 890	49 582 937
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)</i>		14 672 550	10 302 055	10 302 090
<i>Reprise du financement rattaché à un actif</i>		52 520 288	36 245 835	39 280 847
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		-	-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		774 820 423	724 515 708	759 782 843
				-
PRODUITS FINANCIERS				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		12 936	11 731	11 731
Gains de change		8 849	17 549	17 549
Autres produits financiers		72 011	30 169	53 294
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		-	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		93 796	59 449	82 575
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		5 689 454	1 747 138	1 599 019
TOTAL PRODUITS	4.12	780 603 674	726 322 296	761 464 435



ANNEXE 2023

TABLE DES MATIERES

1/ Les faits caractéristiques de l'exercice 2023	p 9
 2/Comparabilité des comptes et changements de méthodes	
2.1) <i>Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation, et d'estimation</i>	p 11
2.2) <i>Régularisations</i>	p 11
 3/ Principes, règles et méthodes comptables	
3.1) <i>Immobilisations incorporelles</i>	p 12
3.2) <i>Immobilisations corporelles</i>	p 12
3.3) <i>Immobilisations financières</i>	p 14
3.4) <i>Créances, dettes et comptes de régularisation</i>	p 14
3.5) <i>Trésorerie</i>	p 15
3.6) <i>Provisions pour risques et charges</i>	p 15
3.7) <i>Contrats de recherche</i>	p 16
3.8) <i>Frais de recherche et développement</i>	p 16
3.9) <i>Droits d'inscription universitaire</i>	p 17
3.10) <i>Subventions reçues et opérations pluriannuelles</i>	p 18
3.11) <i>TVA et impôts</i>	p 19
3.12) <i>Capitaux propres</i>	p 19
 4/ Notes sur les principaux postes du bilan	
4.1) <i>Tableau de variation des immobilisations</i>	p 20
4.2) <i>Tableau de variation des amortissements et dépréciation de l'actif immobilisé</i>	p 24
4.3) <i>Financements Etat et Autres</i>	p 25
4.4) <i>Trésorerie</i>	p 26
4.5) <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	p 28
4.6) <i>Tableau de variation des provisions pour risques et charges</i>	p 29
4.7) <i>Tableau de variation des emprunts et autres dettes financières</i>	p 30
4.8) <i>Etat des échéances des créances</i>	p 30
4.9) <i>Etat des échéances des dettes</i>	p 32
4.10) <i>Etat des produits constatés d'avance</i>	p 33
4.11) <i>Détail compte de résultat : Charges</i>	p 34
4.12) <i>Détail compte de résultat : Produits</i>	p 35
4.13) <i>Engagements hors bilan</i>	p 36
4.13.1) <i>Partenariats Publics Privés (PPP)</i>	p 36
4.13.2) <i>Contrat de Plan Etat Région (CPER)</i>	p 42
4.13.3) <i>Plan de Relance & Contrat d'avenir</i>	p 46
4.14) <i>Filiales et participations/participations liées</i>	p 47
4.15) <i>Effectifs</i>	p 48
4.16) <i>Evènements postérieures à la clôture</i>	p 49

Rappel :

L'annexe des comptes annuels est un état financier obligatoire qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. Elle apporte les explications nécessaires pour une meilleure compréhension de ces documents comptables et complète, en tant que de besoin, ou présente sous une autre forme, les informations qu'ils contiennent.

L'exercice de référence s'établit sur une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par l'Agent comptable et le Président.

1/LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**L'augmentation du prix de l'électricité**

L'université a subi une augmentation du prix de l'électricité conséquente qui a fait bondir sa facture de 8 945 k€. l'état, par l'intermédiaire de la subvention pour charge de service public a compensé cette augmentation à hauteur de 5 488 K€

Dévolution du patrimoine

L'article L. 719-14 du code de l'éducation permet aux universités de bénéficier d'un transfert gratuit et en pleine propriété des biens appartenant à l'Etat qui leur étaient précédemment affectés ou mis à disposition.

Aix Marseille Université a conclu avec l'Etat une convention de dévolution du patrimoine appartenant à l'Etat. Cette convention signée le 18 avril 2019 fait référence à la constitution d'un budget annexe pour le suivi du patrimoine immobilier de l'établissement.

Au cours de l'exercice 2023, 2 sites géographiques (DIGNE & GAP) ont fait l'objet de transfert de propriété par actes notariés, soit 5,02 M€.

Mise en service d'opérations immobilières importantes

Parmi les travaux réalisés et les principales mises en service en 2023, on peut citer (en M€) :

CODE ABYLA	NOM BATIMENT	Montant des travaux (en M€)
M207_05	BAT. 5	9,34
M101_05	ENSEMBLE TPR	6,17
M301_10	CHAUFFERIE CENTRALE	5,16
M301_15	POLYTECH LUMINY	2,01
M104_01	BAT. ABCDEFGIJ	1,84
M207_19	POSTE DE GARDE	1,13
M204_01	ESPACE LA CANEBIERE	0,72
NA	NA	5,55
TOTAL MES TRAVAUX		31,92

Pour mémoire, les principales mises en services 2022 représentaient 19,06 M€ contre **31,92 M€** cette année.

Plan pluriannuel d'investissement

Un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 d'un montant de 53 M€ a été voté en Conseil d'Administration. Ce PPI recense notamment toutes les opérations de GER et d'adaptation de locaux prévues sur 5 ans et financées sur la mobilisation du fonds de roulement (30.4 M€). Il a été augmenté de 6,5 M€ lors du conseil d'administration du 13 décembre 2022.

2/COMPARABILITE DES COMPTES

2.1) Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation

L'article L.719-12 du code de l'éducation prévoit que « *les règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique, dans les conditions fixées notamment par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, s'appliquent aux fondations universitaires* ».

De facto, les états financiers (bilan compte de résultat et annexe) de la fondation universitaire sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les maquettes de ces états financiers répondent aux formats des états financiers du règlement ANC précité. Ils intègrent les comptes spécifiques présentés dans ce règlement.

Donc à partir de l'année 2023 les états financiers ne sont pas agrégés avec les données financières de l'EPSCP. Les comptes de l'EPSCP sont distincts de ceux de la fondation universitaire.

Pour faciliter les comparaisons avec l'année 2022, une colonne pro-forma a été ajoutée.

Le bilan et le compte de résultat des fondations universitaires IMERA et AMIDEX sont joints aux présentes annexes.

3/ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), ont été établis selon les principes comptables repris par l'instruction commune M9 et le Recueil des Normes Comptables pour les Etablissements Publics (RNCEP).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point décrit ci-avant,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de l'Université concernent des acquisitions de logiciels et autres concessions, droits et brevets. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ Hors taxe.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par l'Université d'Aix Marseille.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
2012XXXX	Frais de premier établissement	3
203XXXXX	Frais de recherche et développement	3
20531XXX	Logiciels acquis sous traité	3
20532XXX	Logiciels créés	3
2058XXXX	Autres concessions et droits	3
208XXXXX	Autres immobilisations incorporelles	5

3.2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des actifs acquis à titre gratuit, par legs ou remis en dotation par l'Etat ou les collectivités. Ils sont comptabilisés à leur valeur vénale estimée ou à dire d'expert le cas échéant, conformément à la directive d'octobre 2009 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les biens mis à disposition de l'Université par une entité du secteur public sont comptabilisés selon les modalités prévues dans l'instruction BOFIP – GCP 14-0002 du 7 février 2014, relative à la comptabilisation des transferts d'actifs entre entités du secteur public.

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ Hors taxe (conformément à la délibération du Conseil d'administration en date du 27 novembre 2012).

S'agissant du matériel informatique et audio-visuel, et dans le but d'assurer un suivi comptable et physique de ces biens, ceux-ci sont répertoriés à l'inventaire et comptabilisés en investissement lorsque leur valeur unitaire est supérieure ou égale à 600€ Hors taxe. La délibération n°2018/11/27-03 du conseil d'administration en sa séance du 27 novembre 2018 a réajusté ce seuil pour le porter à 400 € Hors Taxe, à compter de cette délibération.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par l'Université d'Aix Marseille.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Subdivision	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
212XXXXX		Agencements, aménagements de terrains	20
214XXXXX		Constructions sur sol d'autrui	20
215XXXXX		Installations techniques, matériel et outillage	NA
	2151XXXX	Installations complexes spécialisées	10
	2153XXXX	Installation à caractère scientifique	5 à 10
	2154XXXX	Matériel	5
	2155XXXX	Outillage	10
	2156XXXX	Matériel enseignement	5
	2157XXXX	Agencements et aménagements du matériel et outillage	10
216XXXXX		Collections	5
217XXXXX		Biens historiques et culturels	NA
218XXXXX		Autres immobilisations corporelles	NA
	2181XXXX	Installations générales, agencements et aménagements divers	20
	2182XXXX	Matériel de transport	5
	2183XXXX	Matériel de bureau et matériel informatique	5
	2184XXXX	Mobilier	10
	2188XXXX	Matériel divers	5

Approche par composants

Conformément à l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006, Aix Marseille Université applique la comptabilisation et l'amortissement des actifs par composants.

Composants	Ratio	Durée d'amortissement (en années)
Structure	52,30%	50
Menuiseries extérieures / serrureries	8,70%	20
Etanchéité couverture	3,10%	20
Cloisons, peinture, revêtements de sols, façade	12,20%	20
Electricité	9,50%	15
Plomberie	2,10%	15
Chauffage / Ventilation	11,60%	15
Ascenseurs	0,50%	15

Ces ratios sont utilisés pour la décomposition forfaitaire en composants des biens acquis ou transférés pour une valeur globale, sans distinction des composants.

3.3) Immobilisations financières

Les titres de participations et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'acquisition.

Les éventuelles quotes-parts de situations nettes négatives constatées à la clôture de l'exercice dans les participations détenues par l'Université, ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision complémentaire lorsqu'il existe un engagement de refinancement de l'Etat.

Les immobilisations financières incluent le placement à long terme des dotations non consommables de l'Etat, soit 500M€ pour AMU.

3.4) Créances, dettes et comptes de régularisation

Charges à payer : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

Charges à payer de personnel : il s'agit des charges comptabilisées au titre des rémunérations brutes des agents ainsi que les cotisations sociales afférentes de l'exercice N et pour lesquelles le visa et la liquidation est faite au cours de l'exercice suivant.

Charges constatées d'avance : il s'agit de charges engagées par l'établissement au cours d'un exercice et qui seront imputées à l'exercice suivant auquel elles se rapportent.

Produits à recevoir : Il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'une facture de vente.

Produits constatés d'avance : Il s'agit de produits qui concernent l'exercice N+1 mais comptabilisés sur l'année N.

Créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.5) Trésorerie

Les disponibilités sont inscrites au bilan pour leur valeur en compte dans les établissements bancaires à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût historique. Une dépréciation est éventuellement constatée en cas de perte de valeur à la clôture de l'exercice.

3.6) Provisions pour risques et charges

L'Université d'Aix Marseille enregistre des provisions pour risques et charges lorsque les critères suivants sont remplis :

- Existence d'une obligation implicite ou explicite envers un tiers à la date de clôture ;
- Sortie de ressources certaines ou probables à la date d'arrêt des comptes et sans contrepartie équivalente
- Possibilité d'estimer cette sortie avec une fiabilité suffisante.

Les provisions pour risques et charges incluent notamment une partie du passif social :

- Congés payés titulaires : Les congés non pris au 31.12.N sont valorisés à l'aide des deux variables suivantes :
 - o Salaires moyens chargés par catégorie (A, B ou C)
 - o Solde des congés non pris des titulaires à la clôture de l'exercice N. Selon une analyse réalisée, le nombre de jours à retenir pour la période de septembre à décembre est de 10.
- Heures complémentaires : AMU retient 4/12^{ème} au lieu de 4/10^{ème} prévu dans l'instruction ;
- Compte épargne temps inférieur ou égal à 15 jours. Le calcul tient compte du coût moyen journalier de chaque catégorie homogène d'agents en termes de rémunérations chargées (cat A, B ou C).
- Capital Décès : Evalué en prenant compte du nombre de décès de l'année n au montant forfaitaire de 13 000 € par décès ;
- Accident du travail : Evalué forfaitairement.

3.7) Contrats de recherche

Les contrats de recherche sont comptabilisés en convention simple ou à l'avancement :

Conventions simples :

Pour les contrats ne répondant pas aux critères de la pluri annualité, les recettes sont rattachées à hauteur des dépenses. En effet un ajustement entre les dépenses et les recettes réalisées cumulées en fin d'exercice est réalisé lors de la clôture afin de comptabiliser le cas échéant des produits constatés d'avance.

Méthode à l'avancement :

L'instruction du 20 novembre 2013 est appliquée pour la comptabilisation des subventions.

Lorsque l'attribution de la subvention est conditionnée, le droit de l'organisme public bénéficiaire est constitué au moment où les conditions d'octroi sont satisfaites.

Application de la méthode « dite à l'avancement aux coûts encourus » :

- À la date de l'acte attributif si les conditions sont satisfaites à cette date.
- Au moment de la réalisation des conditions prévues par l'acte attributif par l'organisme public bénéficiaire.

Les fonds éventuellement versés par le financeur à l'organisme public avant l'acquisition du droit octroyant la subvention sont constitutifs d'avances et sont comptabilisés au crédit du compte 4419 « avances sur subventions ».

Cette méthodologie a été mise en œuvre au sein d'Aix Marseille pour les nouvelles conventions de recherche à compter du 1^{er} novembre 2013.

3.8) Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont intégralement comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils ont été encourus dans la mesure où il n'est pas possible de s'assurer des critères de capitalisation de ces frais.

3.9) Droits d'inscription universitaire

Le droit d'inscription est assimilable à un droit d'entrée :

- il donne droit au service de formation assuré par l'établissement ;
- il n'est pas remboursable en cas d'arrêt de la formation ;
- il n'est pas calculé à termes échus au fur et à mesure du déroulé de la formation

En conséquence, les droits d'inscription perçus à compter de l'année 2019 doivent être entièrement comptabilisés sur l'exercice en cours sans enregistrer de produit constaté d'avance, plus de comptabilisation au prorata temporis.

Droits d'inscription différenciés

L'arrêté du 19 Avril 2019 majore les droits d'inscriptions à l'université pour les étudiants étrangers qui ne sont pas ressortissants d'un État membre de l'Union européenne qui s'inscrivent pour la première ou seconde fois en Licence ou Master depuis la rentrée scolaire 2021-2022.

Le montant des droits différenciés est de :

- 2 770€ contre 170€ pour les étudiants européens en Licence
- 3 770 € contre 243 € pour les étudiants européens en Master

L'AMU a délibéré lors du CA du 26 novembre 2019 que les étudiants étrangers seront partiellement exonérés afin de s'aligner sur les droits d'inscription des étudiants européens (sur le fondement juridique du Décret n°2013-756 du 19 août 2013 – article 4, qui autorise à exonérer 10% des étudiants inscrits).

Les exonérations des 3 années universitaires concernées sont les suivantes :

Droits différenciés		
Année universitaire	Clôture	En M€
2021/2022	2021	10,90
2022/2023	2022	11,20
2023/2024	2023	12,32
Variation 2022/2023		1,12

3.10) Subventions reçues et opérations pluriannuelles

L'Université applique les instructions du 20 novembre 2013 relatives aux subventions reçues et aux opérations pluriannuelles, instructions transposées dans le Recueil des normes comptables applicable au 1^{er} janvier 2016.

D'un point de vue comptable, la subvention pour charges de service public est enregistrée au compte 741 « subventions d'exploitation – Etat » sans qu'aucune partie ne soit affectée à l'investissement sauf opération d'investissement spécifique ciblée. Elle est constatée pour le montant des crédits de paiement alloués, à réception par l'université de l'arrêté attributif, indépendamment du versement effectif des fonds.

Les financements reçus par les organismes publics, en provenance de l'État ou d'autres tiers, qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement se définissent comme des produits issus d'opérations sans contrepartie directe au moins équivalente attendue par le financeur. Le financement est comptabilisé, indépendamment de sa date d'encaissement, lorsque le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

Le principe fixé par l'instruction du 20 novembre 2013 est le suivant :

- Lorsqu'une subvention est accordée par le financeur sans condition, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, à la date de l'acte attributif, ou à la date de la signature de la convention attributive,

- Lorsqu'une subvention est octroyée sous réserve de la réalisation de conditions, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, soit à la date de l'acte attributif si les conditions sont réalisées à cette date, soit au moment de la réalisation effective par l'organisme bénéficiaire des conditions prévues par l'acte attributif, pour le montant correspondant à la part financée de l'opération.

Les fonds reçus avant l'acquisition du droit sont comptabilisés en avances.

Les dispositions de cette instruction s'appliquent d'une part aux opérations pluriannuelles sans contrepartie et d'autre part à celles avec contrepartie directe [assimilables à des contrats à long terme ou non assimilables à des contrats à long terme].

L'université procède à :

- La comptabilisation d'avances sur subventions en avances et encours sur commandes
- Un recensement des droits acquis au titre de l'exercice et n'ayant pu faire l'objet d'un titre au compte 441. Ce recensement est effectué de manière à rattacher des produits à recevoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes à la clôture de l'exercice.

3.11) TVA et impôts

Aix Marseille Université est un assujetti partiel. Il existe trois secteurs de TVA :

- Activités taxables à 100% pour la recherche valorisable,
- Activités non taxables relatives au secteur de la formation,
- Activités mixtes relatives aux deux secteurs, recherche et formation, sur lesquels a été appliqué en 2023 un coefficient d'assujettissement de 11,28 %.

Il existe dans chaque Unité Budgétaire un centre financier dénommé « AC – activités commerciales » destiné à recueillir les activités lucratives.

L'Université d'Aix Marseille n'exerce pas d'activités soumises à l'impôt sur les bénéfices.

3.12) Capitaux propres

Les capitaux propres sont constitués :

- Des financements de l'Etat et autres organismes publics ;
- Des dotations initiales des fondations universitaires (consomptibles et non consomptibles) ;
- Des réserves ;
- Du report à nouveau ;
- Du résultat.

Les dons et legs sont comptabilisés pour leur coût historique.

Les biens remis en dotation sont comptabilisés au compte 10411 dans « Financements Etat » selon le régime de la neutralisation et conformément à l'instruction du 18 décembre 2012 relative aux financements externes des actifs.

Les dotations aux amortissements sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit d'exploitation. Ces dotations n'impactent pas le résultat mais les capitaux propres (financements reçus).

4/ NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

4.1) Tableau de variation des immobilisations (valeurs brutes)

DIMINUTION :

- Mises au rebut et cession

Les biens détruits ou obsolètes ont été identifiés par les composantes et les laboratoires et ont fait l'objet d'une sortie pour une valeur brute **3,32 M€** contre 377,10 K€ en 2022 pour une valeur nette comptable de **117,37 K€** contre 13 K€ en 2022.

La restitution du Bâtiment Méjanes à AIX pour inutilité ainsi que des pré fabriqués sur le site de la TIMONE à hauteur de **16,10 M€** avec une valeur nette comptable de **15,73M€**. Il s'agit d'anciens biens remis en dotation et évalués par la DIE, ces sorties sont donc neutralisées et sans impact sur le résultat.

- Sorties de composants

Le traitement des biens immobiliers par composants nécessite l'enregistrement de la sortie du composant remplacé chaque fois que des travaux sont effectués sur un bien immobilier.

En 2023, la valeur brute des sorties sur les biens immobiliers, compte tenu des travaux effectués au cours de l'exercice, s'élève à **2,99 M€ (contre 2,05 M€ en 2022)**.

La valeur nette comptable des composants sortis représente **1,03 M€**.

AUGMENTATION :

- **Les acquisitions** de l'exercice 2023 représentent un montant de **49,48 M€ (89,17 M€ en 2022)**

Les **principales** acquisitions concernent essentiellement :

- Installations, agencements, construction : **32,04 M€ (contre 18,09 M€ en 2022)**

- Installations, matériels et outillages : **5,70 M€ (contre 5,99 M€ en 2022)**

- Le matériel informatique, mobilier, matériel de bureau... : **9,32 M€ (contre 8,36 M€ en 2022)**

- **Les comptes techniques** concernent en majorité les immobilisations en cours : **37,35 M€ (contre 25,32 M€ en 2022)**

Actif Immobilisé	Bilan ouverture	Bilan ouverture proforma	MES comptes techniques N-1	Augmentations	Diminutions	Comptes techniques au 31/12/23	31.12.2023
Immobilisations incorporelles	5 564 650	4 984 305	- 5 100	563 070	- 285 312	32 987	5 289 950
Frais Recherche & Dévelopmt	5 666	5 666	-	-	-	-	5 666
Logiciels acquis / créés	4 869 326	4 422 745	-	404 580	- 258 112	6 425	4 575 638
Autres concessions, brevets	293 532	293 532	-	153 390	-	2 952	449 875
Autres immobilisations incorporelles	396 126	262 362	- 5 100	5 100	- 27 200	23 610	258 772
Immobilisations corporelles	1 286 450 000	1 257 588 651	- 7 480 277	49 092 966	- 22 123 260	2 307 754	1 279 385 834
Terrains	215 376 846	215 376 846	- 1 566	1 543 328	- 14 833 440	-	202 085 168
Constructions, bâtiments dotation	35 778 713	35 778 713	-	-	- 8 126 157	-	27 652 556
Constructions, bâtiments acquis	344 950 245	344 950 245	-	64 670	4 405 403	-	349 420 317
Inst Agencements constructions dotation	454 784 624	454 784 624	- 7 054 656	32 010 643	- 546 525	1 771 311	480 965 398
Inst Agencements constructions acquises	223 318	223 318	-	123 477	-	-	346 794
Autres Inst Agencements constructions	17 979 789	17 975 750	-	139 011	- 53 633	-	18 061 128
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-
Inst. Tech complexes affectées	2 095 662	2 000 172	- 41 889	187 876	- 23 917	5 150	2 127 393
Installations, matériels, outillages	137 917 944	114 274 709	- 184 453	5 701 579	- 596 894	320 517	119 515 457
Collections littéraires scientifiques, artistiques	566 407	566 407	-	-	- 66 712	-	499 695
Autres immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, matériel de bureau et de transport...)	76 776 452	71 657 866	- 197 715	9 322 383	- 2 281 384	210 776	78 711 926
Immobilisations en cours	36 836 778	36 562 692	- 12 198 556	- 200 759	-	37 345 239	61 508 616
En cours d'immobilisation (23130000)	32 240 586	32 240 586	- 12 107 589	- 104 039	-	37 190 629	57 219 587
Avance (23810000)	3 613 289	3 339 202	- - 96 721	-	-	-	3 242 482
En cours d'immobilisation (23xxxxxx)	982 904	982 904	- 90 966	-	-	154 610	1 046 547
Participations et créances rattachées à des participations	6 843 754	6 843 754	-	-	-	-	6 843 754
Immobilisations financières	1 251 337 882	501 158 073	-	21 659	-	-	501 179 732
TOTAL GÉNÉRAL	2 587 033 064	1 807 137 475	- 19 683 933	49 476 936	- 22 408 572	39 685 980	1 854 207 886

Les travaux en cours au 31 décembre 2023 s'élèvent à **58,29 M€** dont :

NOM PROJET	CODE ABYLA	NOM BATIMENT	Montant des travaux (en M€)
Rénovation Façades Pharmacie	M210_08	Batiment Pharmacie	18,34
Construction bâtiment Simmar	M104_16	Batiment Simmar	14,07
Requalification de bâtiments sur campus St Charles Marseille Centre	M207_00	Site St Charles	5,73
Campus Pauliane	A305_00	Site Pauliane	2,89
Isolation thermique IUT St Jérôme	M101_12	Batiment Administration	2,19
Travaux liés à l'handicap	NA	Tout AMU	1,91
Chambre colorimétrique AMIDEX	M210_00	Site Timone	1,36
Bâtiment pédagogique Timone	M210_11	Batiment Pédagogique	0,96
Réhabilitation énergie Pharmacie (PPI)	M210_08	Batiment Pharmacie	0,80
UMS Sport Santé AMIDEX	NA	NA	0,56
Désimperméabilisation du site St Jérôme	M101_00	Site St Jérôme	0,54
Autres projets	NA	NA	8,93
TOTAL EN COURS (2313)			58,29

Les titres de participation se décomposent comme suit :

Comptes	Société	Prix d'acquisition des titres			Détenion au 31/12/2023			Quote part situation nette au 31/12/2023		Provisions		
		31.12.2022	+/-	31.12.2023	Nb titres détenus	Nb de titres total	%	Situation nette au 31/12/2023	Quote part situation nette détenue	Provision dépréciation titres 31/12/2022	+/-	Provision dépréciation titres 31/12/2023
26110000	PROTISVALOR	6 529 983	-	6 529 983	650 472	652 265	99,73%	3 856 654	3 846 052	2 627 151	-	2 627 151
26110000	PACAVALO	39 990	-	39 990	3 999	9 000	44,43%	NC	NC	39 990	-	39 990
26110000	SATT	236 000	-	236 000	2 360	10 000	23,60%	1 171 956	276 582	236 000	-	236 000
26110000	Divers	7 781	-	7 781	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	7 781	-	7 781
	Total	6 813 754	-	6 813 754				5 028 610	4 122 634	2 910 922	-	2 910 922

Pas de changement sur l'année 2023.

Pour rappel en 2022, lors de l'assemblée générale du 5 décembre 2022, Protisvalor a procédé à une réduction en capital de 2 634 408 euros afin d'apurer les pertes des exercices antérieurs.

Ce qui a engendré une provision pour dépréciation des titres de participation qui a été passée à concurrence de 2 627 151€ dans les comptes d'AMU.

Les titres de participation dans les sociétés PACAVALO sont intégralement provisionnés.

Les capitaux propres de PACAVALO sont négatifs depuis plusieurs années et n'ont pas fait l'objet d'une recapitalisation. Il est envisagé de mettre fin aux activités de PACAVALO dans un avenir proche.

4.2) Tableau de variation des amortissements et dépréciation de l'actif immobilisé

Amortissements/Dépréciations	Bilan ouverture	Bilan ouverture proforma	Augmentations	Diminutions	31.12.2023
Immobilisations incorporelles	3 846 121	3 422 567	686 489	- 281 564	3 827 492
Frais développement	5 666	5 666	-	-	5 666
Logiciels, brevets et licences	3 538 468	3 195 392	643 880	- 254 364	3 584 908
Autres concessions, brevets	73 053	73 053	7 290	-	80 344
Autres immobilisations incorporelles	228 934	148 456	35 318	- 27 200	156 574
Immobilisations corporelles	456 036 286	438 204 214	51 458 296	- 5 252 504	484 410 006
Terrains et aménagements	11 118 316	11 118 316	1 926 369	467	13 045 153
Constructions	254 754 805	254 754 805	21 621 960	- 2 056 761	274 320 004
Constructions sur sol d'autrui	93 136	93 136	18 508	-	111 645
Installations techniques, matériels et outillages	112 423 044	98 170 689	6 107 465	- 615 308	103 662 846
Collections	128 484	128 484	36 044	-	164 528
Autres immobilisations corporelles	63 510 500	59 930 783	8 957 223	- 2 308 580	66 579 426
Bâtiment remis en dotation	14 008 001	14 008 001	12 790 727	- 272 323	26 526 405
Immobilisations financières	2 910 922	2 910 922	-	-	2 910 922
TOTAL des amortissements	462 793 330	444 537 703	52 144 785	- 5 534 068	491 148 420

4.3) Financements Etat et autres

Financements externes - AGREGÉ	Bilan ouverture	Bilan ouverture proforma	Augmentation	Diminution	31.12.2023	31.12.2023 dont non fléchées *
ETAT	551 645 859	541 176 951	15 910 834	- 16 829 901	540 257 884	106 427 213
Financement des actifs mis à disposition	548 700 388	548 700 388	- 2 060 774	- 16 331 963	530 307 651	-
Reprises sur le financement des actifs mis à disposition	- 156 524 126	- 156 524 126	- 11 567 419	-	- 168 091 545	-
ETAT : BIENS MIS A DISPOSITION	392 176 262	392 176 262	- 13 628 193	- 16 331 963	362 216 106	-
Ministère Education Nationale	251 727 474	223 526 068	43 283 034	- 551 153	266 257 949	106 427 213
Reprises cumulées Etat	- 92 257 878	- 74 525 380	- 13 744 007	53 216	- 88 216 170	-
ETAT : FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS	159 469 596	149 000 689	29 539 027	- 497 938	178 041 778	106 427 213
HORS ETAT	98 358 374	97 651 611	- 1 313 829	- 21 968	96 315 814	9 524 606
Région	59 573 732	59 426 486	2 547 122	- 17 344	61 956 264	3 424 254
Reprises cumulées Région	- 28 264 515	- 28 223 147	- 2 665 912	13 015	- 30 876 045	-
Département	25 152 717	25 102 717	991 991	-	26 094 709	1 810 986
Reprises cumulées Département	- 11 058 772	- 11 050 577	- 1 239 857	-	- 12 290 433	-
Commune	35 684 893	35 614 893	769 339	- 21 358	36 362 874	1 282 128
Reprises cumulées Commune	- 10 195 107	- 10 185 825	- 1 703 594	11 123	- 11 878 296	-
Subv. Équipt autres coll. Publiques	36 857 825	36 138 440	1 243 015	- 134 383	37 247 072	707 657
Reprises cumulées autres coll. Publiques	- 20 952 033	- 20 664 110	- 1 574 341	127 031	- 22 111 419	-
Union Européenne	18 397 324	18 397 324	17 688	- 60 554	18 354 459	359 727
Reprises cumulées Union Européenne	- 15 198 707	- 15 198 707	- 238 672	60 554	- 15 376 826	-
Autres organismes	2 462 849	2 461 577	19 330	- 2 924	2 477 984	265 685
Reprises cumulées Autres organismes	- 1 510 418	- 1 509 146	- 54 556	2 924	- 1 560 778	-
Autres subventions d'équipement	12 896 171	12 817 131	1 019 971	- 119 534	13 717 568	1 674 170
Reprises cumulées autres subventions d'équipement	- 5 487 587	- 5 475 447	- 445 354	119 482	- 5 801 318	-
TOTAL DES FINANCEMENTS EXTERNES	650 004 232	638 828 562	14 597 005	- 16 851 869	636 573 698	115 951 819

*Les subventions non fléchées représentent un montant total de **115,96 M€** (contre 101,21 M€ en 2022).

A noter **112,69 M€** concernent le BAIM (Plan campus, PPP, CPER).

La restitution du Bâtiment Méjanès à AIX pour inutilité ainsi que des pré fabriqués sur le site de la TIMONE à hauteur de **16,10 M€** avec une valeur nette comptable de **15,73M€**. Il s'agit d'anciens biens remis en dotation et évalués par la DIE, ces sorties sont donc neutralisées et sans impact sur le résultat.

4.4) Trésorerie

Dotations non consommables

Les dotations non consommables concernent le Plan campus pour un montant respectif de 500 M€ et sont comptabilisées, en contrepartie des financements de l'Etat, en immobilisations financières.

Les dotations non consommables, placées à long terme auprès d'institutions financières publiques, génèrent les produits financiers suivants utilisés pour le financement des activités Plan Campus à hauteur de 20 161 900€ pour l'exercice 2023.

Valeurs mobilières de placement

LEG CREMIEUX	190 197
Total	190 197

Trésorerie

La trésorerie hors fondation représente au 31.12.2023 un total de **183,19 M€**.

Niveaux respectifs de la trésorerie disponible en début et en fin de période pour l'exercice 2023 :

	31/12/2022	31/12/2022 proforma	31/12/2023
CLASSE 5			
VMP			
Legs Crémieux	190 197	190 197	190 197
BANQUE			
Compte courant Crédit Mutuel	10 072 819	-	11 907
Livret institutionnel triplex	12 000 000	-	-
Compte Trésor Public	222 967 013	184 142 571	183 246 058
Caisse	11 021	11 021	6 667
Encaissements/décaissements en cours	- 94 146	- 94 146	- 261 727
TOTAL	245 146 904	184 249 643	183 193 102

4.5) tableau de variation des capitaux propres

BILAN	Biens mis à disposition (10411-10491-10492)	Subventions d'investissement (101-10413-10493-134)	Dotations initiales fondations (102 / 103 / 195) Reprises sur dotations consommables	Réserves (10682-10688)	Report à nouveau (110-119)	Résultat (6-7)	Total des capitaux propres
31.12.2022	392 176 262	257 827 971	3 301 131	177 149 210	20 017	- 1 599 019	828 875 572
31.12.2022 proforma	392 176 262	246 652 300	-	174 874 800	21 744	- 1 747 139	811 977 968
Subventions d'investissement	-	49 891 490	-	-	-	-	49 891 490
Quote-part de reprise des subventions d'investissement	- 11 567 419	- 21 666 291	-	-	-	-	- 33 233 711
Sortie nette des subventions d'investissement	- 16 331 963	- 519 906	-	-	-	-	- 16 851 869
Sortie des composants (travaux immobiliers)	- 2 060 774	-	-	-	-	-	- 2 060 774
Dotations consommées - Fondations	-	-	-	-	-	-	-
Dons et legs	-	-	-	-	-	-	-
Régularisations diverses - classe 1	-	-	-	-	141 489	-	141 489
Affectation résultat N-1	-	-	-	1 747 139	-	1 747 139	-
Résultat N	-	-	-	-	-	2 018 408	2 018 408
31.12.2023	362 216 106	274 357 593	-	173 127 661	119 746	- 2 018 408	807 563 207

4.6) Tableau de variation des provisions pour risques et charges

Comptes	Situations et mouvements				
	Provisions au 31/12/2022	Dotations de l'exercice 2023	Reprises de l'exercice 2022		Provisions au 31/12/2023
			Utilisées	Non utilisées	
15110000 - Provisions pour litiges	822 556	515 266	370 721	451 835	515 266
15180000 - Provisions pour risques et charges	9 764 151	10 773 276	1 424 401	8 339 750	10 773 276
TOTAL	10 586 707	11 288 542	1 795 122	8 791 585	11 288 541

Détail mouvements figurant au bilan au 31.12.2023

Détail du compte 15110000 – provisions pour litiges

Libellé	31/12/2022	Reprises	Dotations	31/12/2023
Divers litiges	822 556	822 556	515 266	515 266
Ressources affectées	-	-	-	-
TOTAL	822 556	822 556	515 266	515 266

Détail du compte 15180000 – provisions pour risques et charges

Libellé	31/12/2022	Reprises	Dotations	31/12/2023
Heures complémentaires (4/12ème)	3 008 108	3 008 108	2 965 864	2 965 864
CET	3 331 673	3 331 673	2 291 438	2 291 438
CP titulaires	2 721 127	2 721 127	4 796 256	4 796 256
PROVISION AMU CAPITAL DECES	65 000	65 000	65 000	65 000
PROVISION AMU ACCIDENT TRAVAIL	200 000	200 000	200 000	200 000
Contrats PVM	376 321	376 321	361 321	361 321
CONTRATS RECHERCHE	61 922	61 922	93 397	93 397
TOTAL	9 764 151	9 764 151	10 773 276	10 773 276

4.7/ Tableau de variation des emprunts et autres dettes financières

	2022	2022 proforma	2023	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes financières et autres emprunts	1 374 946 549	624 946 549	619 219 979	- 5 726 570	5 829 440	23 681 346	589 709 194
Dotation non consommable	1 250 000 000	500 000 000	500 000 000	-			500 000 000
Emprunts / Cessions Dailly	41 282 766	41 282 766	39 160 488	- 2 122 278	2 188 136	8 735 787	28 236 566
Emprunts auprès des établissements de crédits	83 663 783	83 663 783	80 059 491	- 3 604 292	3 641 304	14 945 559	61 472 628
Dépôts et cautionnement reçus	147 219	-	-	-			
Total général	1 375 093 768	624 946 549	619 219 979	- 5 726 570	11 658 879	47 362 691	1 179 418 388

4.8/ Etat des échéances des créances

	2022	2022 proforma	2023	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	45 365	45 365	45 365		
Créances clients et comptes rattachés	12 947 548	12 934 371	9 481 117	- 3 453 254	9 481 117		
Clients douteux	4 085 842	4 085 842	4 303 063	217 221	4 303 063		
Clients: Factures à établir	8 243 540	8 243 540	5 094 732	- 3 148 808	5 094 732		
Créances clients	4 704 008	4 690 832	4 386 386	- 304 446	4 386 386		
Dépréciation	- 4 085 842	- 4 085 842	- 4 303 063	- 217 221	- 4 303 063		
Créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne	181 605 492	140 017 393	182 787 201	42 769 808	182 787 201		
Créance: TVA	3 038 257	3 664 346	3 125 513	- 538 833	3 125 513		
Créances: Subventions d'exploitation	112 595 016	76 424 261	93 342 807	16 918 546	93 342 807		
Créances: Subventions d'investissement	65 972 219	59 928 786	86 318 881	26 390 095	86 318 881		
Créances sur les autres débiteurs	790 266	750 359	723 702	- 26 657	723 702		
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	1 050 193	1 018 149	1 052 518	34 369	1 052 518		
Total général	196 393 499	154 720 273	194 089 902	39 369 630	194 089 902	-	-

Commentaire :

L'augmentation significative des créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne provient notamment de la variation des produits à recevoir détaillés ci-après.

Détail des produits à recevoir et clients - Factures à établir (en €) :

Nature		2022	2022 proforma	2023	Variation 2022 / 2023 en €
INVESTISSEMENT	AMIDEX	6 043 433	-	-	-
	DDPI - CPER	5 323 023	5 323 023	9 202 279	3 879 256
	DDPI - PLAN LANGUE	1 511 019	1 511 019	1 463 377	- 47 642
	DDPI - PLAN RELANCE	4 638 353	4 638 353	8 818 292	4 179 939
	DDPI - PLAN TIGRE	1 297 310	1 297 310	1 815 803	518 494
	HORS RECHERCHE	843 118	843 118	945 224	102 106
	PLAN CAMPUS (PPP inclus)	34 996 758	34 996 758	38 583 115	3 586 357
	RECHERCHE	11 060 142	11 060 142	10 130 385	- 929 757
TOTAL INVESTISSEMENT		65 713 154	59 669 721	70 958 473	11 288 752
FONCTIONNEMENT	AMIDEX	35 639 615	-	-	-
	AOT (location/redevance)	46 700	46 700	114 695	67 995
	AUTRES	369 036	362 852	530 008	167 156
	BREVETS	1 360 882	1 360 882	693 914	- 666 968
	CVEC	1 383 224	1 383 224	-	- 1 383 224
	DDPI - CPER	237 510	237 510	103 632	- 133 878
	DDPI - PLAN LANGUE	25 927	25 927	25 927	-
	DDPI - PLAN RELANCE	265 409	265 409	47 217	- 218 192
	DDPI - PLAN TIGRE			5 294	5 294
	FORCO /VAE	1 442 193	1 442 193	2 006 382	564 189
	HORS RECHERCHE	29 304 706	29 046 157	31 426 013	2 379 856
	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	646 429	646 429	467 696	- 178 733
	PLAN CAMPUS	119 650	119 650	1 268 905	1 149 255
	PPP	213 990	213 990	244 487	30 497
	PRODUITS FINANCIERS	-	-	72 011	72 011
RECHERCHE	46 100 645	46 100 645	54 972 220	8 871 575	
TROP PERCUS	270 746	270 746	302 927	32 181	
TOTAL FONCTIONNEMENT		117 426 661	81 522 313	92 281 327	10 759 014
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR ET FACTURES A ETABLIR		183 139 815	141 192 034	163 239 801	22 047 767
	TVA sur factures à établir	213 750	213 750	188 350	- 25 400
TOTAL		183 353 565	141 405 785	163 428 151	22 022 367

4.9) Etat des échéances des dettes d'exploitation

	2022	2022 proforma	2023	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 486 222	13 493 052	14 390 341	897 289	14 390 341		
Dettes fournisseurs	661 884	663 934	1 021 901	357 968	1 021 901		
Fournisseurs: Factures non parvenues	14 824 337	12 829 118	13 368 440	539 322	13 368 440		
Dettes fiscales et sociales	13 420 350	14 060 898	15 970 160	1 909 262	15 970 160		
CAP Personnel	13 826 693	13 841 152	15 910 379	2 069 227	15 910 379		
Dettes: TVA	406 343	219 746	59 781	159 965	59 781		
Avances et acomptes recus	315 189 986	219 553 914	265 137 828	45 583 913	265 137 828		
Autres dettes non financières	3 624 667	3 622 951	6 464 301	2 841 350	6 464 301		
Autres dettes non financières	2 208 127	2 206 411	3 831 640	1 625 229	3 831 640		
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	1 416 540	1 416 540	2 632 662	1 216 122	2 632 662		
Produits constatés d'avance	4 121 456	3 946 240	4 610 591	664 351	4 610 591		
Total général	351 842 680	254 677 055	306 573 221	51 896 166	306 573 221	-	-

Commentaire :

L'augmentation significative provient notamment de l'augmentation des avances et acomptes pour **45 583 K€**. Ces avances concernent essentiellement les subventions pour la recherche et les travaux batimentaires (plan campus, plan de relance).

4.10) Etat des produits constatés d'avance (en €)

Imputation	Libellé	2022	2022 proforma	2023	Variation
48700000	PCA - Recherche	3 198 662	3 026 404	3 631 947	605 543
48700000	PCA - Subvention hors recherche	207 305	204 346	154 120	- 50 226
48700000	PCA - Formation Continue + PRF	515 237	515 237	447 310	- 67 927
48700000	PCA - Autres	200 253	200 253	377 214	176 961
TOTAL Produits constatés d'avance		4 121 456	3 946 240	4 610 591	664 351

4.11) Détail compte de résultat : Charges

	2022	2022 proforma	2023	Variation
Achats	34 639	27 013	36 335	9 322
Autres achats	437		78	78
Frais sur achats	34 202	27 013	36 257	9 244
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	44 654 593	39 932 271	41 039 492	1 107 221
Autres charges diverses	13 460 196	13 217 464	14 438 025	1 220 561
Autres charges spécifiques	19 578 142	15 508 263	14 681 244	- 827 020
Autres droits	33 021	32 971	23 508	- 9 463
Autres impôts et taxes	322 058	318 506	270 527	- 47 979
Contribution FIPHFP	786 509	786 509	481 269	- 305 239
Droits d'auteur	192 298	191 538	189 726	- 1 812
Impôt et taxes - Personnel	7 189 419	6 896 661	7 214 734	318 074
Pertes sur créances irrécouvrables	8 331	8 331	36 813	28 481
Redevances pour concessions	3 025 586	2 912 994	3 644 202	731 208
Taxes Foncières	59 033	59 033	59 444	411
Charges de personnel	552 954 697	535 838 498	560 985 858	25 147 360
Autres charges de personnel	2 801 786	2 745 926	2 656 972	- 88 954
Charges sociales	215 255 318	210 680 124	218 551 185	7 871 060
Salaires, traitements et rémunérations divers	334 897 592	322 412 448	339 777 701	17 365 253
Charges financières	2 117 735	2 115 084	1 839 727	- 275 357
Charges d'intérêt	2 095 835	2 095 835	1 834 412	- 261 423
Pertes de change	21 900	19 249	5 314	- 13 934
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	87 520 367	79 710 766	92 092 181	12 381 415
Achats de sous-traitance et services extérieurs	23 614 478	21 123 285	21 016 885	- 106 400
Achats et variations de stock	26 658 374	25 357 922	34 027 962	8 670 040
Autres services extérieurs	37 247 515	33 229 558	37 047 334	3 817 776
Dotations aux amt, dépréciations et aux provisions financières	2 627 151	2 627 151		- 2 627 151
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	68 792 130	66 071 514	84 610 080	18 538 566
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	2 535 818	-	-	-
Total général	761 237 130	726 322 296	780 603 674	54 281 377

Le montant total des charges s'élève à 780,60 M€.

Ce chiffre est en hausse de 54 281 M€, par rapport à celui de 2022.

46 % de cette hausse provient de l'augmentation de la masse salariale suite à l'augmentation du point d'indice et les mesures salariales dans le cadre de la loi sur la programmation de la recherche.

L'augmentation du coût de l'électricité y participe pour 8 945 M€.

On y retrouve aussi la restitution du Bâtiment Méjanès à AIX pour inutilité ainsi que des pré fabriqués sur le site de la TIMONE à hauteur de 16,10 M€ avec une valeur nette comptable de 15,73M€.

4.12) Détail compte de résultat : Produits

	2022	2022 proforma	2023	Variation
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	638 425 685	608 944 616	633 688 439	24 743 824
Subventions pour charges de service public	537 089 628	536 925 478	563 703 094	26 777 616
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	93 891 428	64 587 907	64 018 479	- 569 428
Dons et legs	224 251	210 853	231 031	20 178
Produits de la fiscalité affectée	7 220 378	7 220 378	5 735 835	- 1 484 543
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	71 774 221	69 023 202	73 939 146	4 915 944
Ventes de biens ou prestations de services	62 263 818	62 174 328	70 843 591	8 669 262
Produits de cessions d'éléments d'actif	523 871	523 871	721	- 523 151
Autres produits de gestion	8 986 531	6 325 003	3 094 835	- 3 230 168
Autres produits	49 355 631	46 547 890	67 192 838	20 644 948
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	10 302 090	10 302 055	14 672 550	4 370 495
Reprise du financement rattaché à un actif	39 053 541	36 245 835	52 520 288	16 274 453
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	11 731	11 731	12 936	1 205
Gains de change	17 549	17 549	8 849	- 8 700
Autres produits financiers	53 294	30 169	72 011	41 842
Total général	759 638 112	724 575 157	774 914 220	50 339 062

Le montant global des recettes s'élève donc à **774,91 M€**.

Ce chiffre augmente de **6.94 %** par rapport à celui de 2022 soit 50 339 K€.

On y retrouve :

- Une forte augmentation de la subvention pour charges de service public pour 26 777 K€ ;
- Une augmentation des ventes de biens ou prestations de services pour 8 669 K€, notamment une progression de l'apprentissage +6 852 K€.
- La reprise du financement rattaché à la restitution du Bâtiment Méjanès à AIX pour inutilité ainsi que des pré fabriqués sur le site de la TIMONE à hauteur de **16,10 M€** avec une valeur nette comptable de **15,73M€**.

4.13) Engagements hors bilan**4.13.1) Partenariats Publics Privés (PPP)**

Au 31 décembre 2023 AMU est engagé dans trois partenariats publics privés : Oéanomed 2, Aix Quartier des Facultés et Luminy 2017.

Les tableaux suivants présentent les données financières, selon les caractéristiques suivantes :

- Dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- Evaluation des dépenses futures en euros constants ;
- Les PPP pouvant faire l'objet d'une TVA déductible partiellement sont évalués, pour les échéances futures, en prenant en compte le coefficient de taxation (Prorata de TVA) 2022, soit 11.28 %.

Dans l'élaboration du modèle financier, plusieurs hypothèses ont été formulées pour tenir compte de l'évolution des prix (données financières en euros courants). L'hypothèse de risque le plus élevé retenu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche prévoit une indexation de 3% par an pour les loyers R2, 2,8% pour les loyers R3 et 2,7 % pour les loyers R4.

Afin de conserver une lecture comparable sur la durée du projet, les dépenses futures sont évaluées en euros constants et ne tiennent pas compte d'une quelconque hypothèse d'évolution des prix. En conséquence, et pour les mêmes raisons, les dépenses futures ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour mémoire, ci-après les formules de calculs prévues dans les PPP relatives à l'évolution des prix (chaque contrat prévoit une formule pour les loyers R2, R3 et R4) :

Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
<p>$R2'_k = R2^0_k \times \left(0,15 + 0,10 \times \frac{BT01_k}{BT01_0} + 0,22 \times \frac{EBIQ00_k}{EBIQ00_0} + 0,17 \times \frac{ICHTrev-TS_k}{ICHTrev-TS_0} + 0,36 \times \frac{BT50_k}{BT50_0} \right)$</p> <p>où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - $R2^0_k$ désigne la redevance trimestrielle R2 révisée du trimestre k ; - $BT01_k$ désigne la redevance trimestrielle R2 du trimestre k en date de valeur connue en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - $EBIQ00_k$ désigne la redevance trimestrielle R2 du trimestre k en date de valeur connue en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - $ICHTrev-TS_k$ désigne la dernière valeur de l'indice ICHTrev-TS connue en mai 2012, soit 871,9 ; - $BT50_k$ désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. <p>R2</p> <ul style="list-style-type: none"> - $EBIQ00_0$ désigne la dernière valeur de l'indice EBIQ00 connue en mai 2012, soit 127,2 ; - $ICHTrev-TS_0$ désigne la dernière valeur de l'indice ICHTrev-TS connue en mai 2012, soit 109,9 ; - $ICHTrev-TS_k$ désigne la dernière valeur de l'indice ICHTrev-TS connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $BT50_0$ désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 180,8 ; - $BT50_k$ désigne la dernière valeur de l'indice BT50 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. 	<p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - R2 est le loyer de la période considérée en euros courants - R2₀ est le loyer R2 en euros valeur 30/09/2013 - ICHT-IME₀ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5 - BT50₀ est l'indice entretien - rénovation tous corps d'état, valeur connue au 30/09/2013, soit 183,7 - ICHT-IME est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix - BT50 est l'indice entretien - rénovation tous corps d'état, dernière valeur connue au moment de la révision du prix $R2 = R2_0 \times \left[15\% + 45\% \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 40\% \times \frac{BT50}{BT50_0} \right]$	<p>$R2_n = R2_0 \times \left[20\% + 80\% \times \frac{BT50_n}{BT50_0} \right]$</p> <ul style="list-style-type: none"> - R2₀ = valeur du Loyer R2 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; - R2_n = valeur de Loyer R2 annuel au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; - BT50₀ = valeur référence du dernier indice connu rénovation entretien tout corps d'état à la date de remise de l'Offre Finale, soit 106,2 ; - BT50_n = valeur du dernier indice BT50 connu lors de la révision au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.
<p>R3</p> <ul style="list-style-type: none"> - $R3^0_k$ désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ; - $BT01_0$ désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - $BT01_k$ désigne la redevance trimestrielle R3 du trimestre k en date de valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ; - $BT01_k$ désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $ICHTrev-TS_0$ désigne la dernière valeur de l'indice ICHTrev-TS connue en mai 2012, soit 109,9 ; - $ICHTrev-TS_k$ désigne la dernière valeur de l'indice ICHTrev-TS connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. 	<p>$R3 = R3_0 \times \left[15\% + 50\% \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 25\% \times \frac{BT01}{BT01_0} + 10\% \times \frac{FSD-2}{FSD-2_0} \right]$</p> <ul style="list-style-type: none"> - R3 est le loyer de la période considérée en euros courants - R3₀ est le loyer R3 en euros valeur 30/09/2013 - ICHT-IME₀ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5 - BT01₀ correspond à la valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) valeur connue au 30/09/2013, soit 880,5 - FSD2₀ est l'indice Frais et services divers - module de référence n°2, valeur connue au 30/09/2013 - ICHT-IME est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix - BT01 correspond à la valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) dernier indice connu au moment de la révision du prix. - FSD2 est l'indice Frais et services divers - module de référence n°2, dernier valeur connue au moment de la révision du prix. 	<p>$R3_n = R3_0 \times \left[20\% + 64\% \times \frac{ICHT - IME_n}{ICHT - IME_0} + 16\% \times \frac{FSD2_n}{FSD2_0} \right]$</p> <ul style="list-style-type: none"> - R3₀ = valeur du Loyer R3 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; - R3_n = valeur de Loyer R3 annuel au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; - ICHT-IME₀ = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail tous salaires, industries mécaniques et électriques à la date de remise de l'Offre Finale, soit 115,5 ; - ICHT-IME_n = valeur du dernier indice ICHT-IME connu lors de la révision au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche. - FSD2₀ = valeur référence de l'indice frais et services divers à la date de remise de l'Offre Finale, soit 123,6 ; - FSD2_n = valeur du dernier indice FSD2 connu lors de la révision au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.
<p>R3</p> <ul style="list-style-type: none"> - $R3^0_k$ désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ; - $BT01_0$ désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - $BT01_k$ désigne la redevance trimestrielle R3 du trimestre k en date de valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ; - $BT01_k$ désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $ICHTrev-TS_0$ désigne la dernière valeur de l'indice ICHTrev-TS connue en mai 2012, soit 109,9 ; - $ICHTrev-TS_k$ désigne la dernière valeur de l'indice ICHTrev-TS connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. 	<p>Aix Quartier des Facultés</p> <p>$R3 = R3_0 \times \left[15\% + 50\% \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 25\% \times \frac{BT01}{BT01_0} + 10\% \times \frac{FSD-2}{FSD-2_0} \right]$</p> <ul style="list-style-type: none"> - R3 est le loyer de la période considérée en euros courants - R3₀ est le loyer R3 en euros valeur 30/09/2013 - ICHT-IME₀ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5 - BT01₀ correspond à la valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) valeur connue au 30/09/2013, soit 880,5 - FSD2₀ est l'indice Frais et services divers - module de référence n°2, valeur connue au 30/09/2013 - ICHT-IME est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix - BT01 correspond à la valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) dernier indice connu au moment de la révision du prix. - FSD2 est l'indice Frais et services divers - module de référence n°2, dernier valeur connue au moment de la révision du prix. 	<p>Luminy 2017</p> <p>$R3_n = R3_0 \times \left[20\% + 64\% \times \frac{ICHT - IME_n}{ICHT - IME_0} + 16\% \times \frac{FSD2_n}{FSD2_0} \right]$</p> <ul style="list-style-type: none"> - R3₀ = valeur du Loyer R3 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; - R3_n = valeur de Loyer R3 annuel au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; - ICHT-IME₀ = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail tous salaires, industries mécaniques et électriques à la date de remise de l'Offre Finale, soit 115,5 ; - ICHT-IME_n = valeur du dernier indice ICHT-IME connu lors de la révision au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche. - FSD2₀ = valeur référence de l'indice frais et services divers à la date de remise de l'Offre Finale, soit 123,6 ; - FSD2_n = valeur du dernier indice FSD2 connu lors de la révision au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.

Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
<p>$Rd_k^k = Rd_k^k \times \frac{0.15 + 0.42 \times ICC_k + 0.43 \times 4018E}{4018E_0}$</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rd_k^k désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ; - Rd_k^k désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - ICC_k publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice ICC connue en mai 2012 soit 1038 ; - ICC₀ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - 4018E₀ publié par le Moniteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages en mai 2012, soit 124.8 ; - 4018E_k publié par le Moniteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages à la date de facturation de la redevance du trimestre k. 	<p>$R4 = R4_0 \times \left[\frac{RI}{Ri_0} \times 15\% + 25\% \times \frac{RI}{Ri_0} + 10\% \times \frac{SYN}{SYN_0} + 50\% \times \frac{IPC}{IPC_0} \right]$</p> <ul style="list-style-type: none"> - R4 est le loyer de la période considérée en euros courants - R4₀ est le loyer R4 en euros valeur 30/09/2013 - Ri₀ est l'indice Risque industriels, valeur connue au 30/09/2013, soit 5753 - SYNTEC₀ est l'indice SYNTEC, valeur connue au 30/09/2013, soit 245.8 - IPC₀ est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, valeur connue au 30/09/2013, soit 125.8 - RI est l'indice Risque industriels, dernière valeur connue au moment de la révision du prix - SYNTEC est l'indice SYNTEC, dernière valeur connue au moment de la révision du prix - IPC est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, dernière valeur connue au moment de la révision du prix 	<p>$R4_n = R4_0 \times \left[20\% + 80\% \times \frac{ICHT - N_n}{ICHT - N_0} \right]$</p> <ul style="list-style-type: none"> - R4₀ = valeur du Loyer R4 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; - R4_n = valeur de Loyer R4 annuel au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches ; - ICHT-N₀ = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail des services administratifs à la date de remise de l'Offre Finale soit 114,7 ; - ICHT-N_n = valeur du dernier indice ICHT-N connu lors de la révision au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches.
<p>R4</p>		<p>28 Page</p>

- **Océanomed 2 (prorata de TVA) :**

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 14 novembre 2012 sur une durée de 25 ans et prévoit les conditions financières suivantes :

Contrat PPP OCEANOMED 2	Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources		Sommes dues au 31/12/2023
	Classe 2	Classe 6				Classe 1	classe 7	
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotations campus	Dotations campus	
Dépenses (PRORATA TVA) (en milliers d'euros - K€)	TOTAL							
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	4 869	4 869				4 869		
Loyer financier, dont :								
Intérêts (en euros constants avant cristallisation)	3 085				3 085		3 085	1 234
Capital (investissement)	6 563	6 563				6 563		4 168
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	2 425		2 425					1 386
Loyer Maintenance technique et petit entretien	3 183			3 183				1 211
Loyer Frais de gestion, d'assurance et d'impôts et taxes	1 152				1 152			465
Total	21 277	11 432	2 425	3 183	1 152	3 085	11 432	8 464
Total des Emplois et des ressources						21 277	21 277	

- **Aix Quartier des Facultés (TTC) :**

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 6 mai 2014 sur une durée de 28 ans et 6 mois.

Le tableau suivant récapitule les conditions financières du Partenariat Public-Privé.

Contrat PPP 06.05.2014 - Annexe F5	Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources			Sommes dues au 31/12/2023	
	Classe 2	Classe 6				Classe 1		Classe 7		Impact résultat
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotations campus		Dotations campus		ressources propres
						Financements long terme	Autres financements			
Dépenses TTC (en milliers d'euros - K€)	TOTAL									
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	15 650	15 650					15 650			
Paiement à l'avance de la Tranche spécifique	17 089	17 089					17 089		-	
Compte de réserve pour le service de la dette	1 089	1 089					1 089			
Reprise du compte de réserve pour le service de la dette	- 1 089	- 1 089					- 1 089		1 089	
Fiche modificative	3 585	3 585					3 585			
Loyer financier, dont :	112 302									
Intérêts	21 124				21 124			21 124	11 523	
Capital	91 178					91 178			63 477	
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	37 665	37 665						37 665	30 420	
Loyer Maintenance technique et petit entretien	33 613		33 613					33 613	26 669	
Loyer Frais de gestion, d'assurance et d'impôts et taxes	10 346			10 346				10 346	8 291	
Total	230 250	127 502	37 665	33 613	10 346	21 124	91 178	36 324	102 748	
Total des Emplois et des ressources		127 502				102 748	127 502	102 748	139 291	

- **Luminy 2017 (prorata de TVA) :**

Il s'agit du contrat de partenariat Public Privé signé le 29 avril 2016 pour un montant global de 135M€ (85M€ d'investissement et 50M€ de fonctionnement). Contrairement aux précédents PPP, les loyers de maintenance ne sont pas éligibles à une prise en charge par les intérêts de la dotation campus. Le tableau récapitulatif des conditions financières met en évidence cette particularité en faisant état d'un impact résultat sur les ressources propres d'Aix Marseille Université.

Le tableau suivant reprend les conditions financières prévues (Luminy 2017) :

Contrat PPP 29.04.2016 - Annexe F5	Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources			Sommes dues au 31/12/2023	
	Classe 2	Classe 6				Classe 1		Classe 7		Impact résultat
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotations campus		Dotations campus		ressources propres
						Financements long terme	Autres financements			
Dépenses prévues du 29.04.2016 au 31.12.2045 (en milliers d'euros - K€)	TOTAL									
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	26 810	26 810					26 810		-	
Versement anticipé de la Tranche spécifique	-	-					-		-	
Loyer financier, dont :										
Intérêts (en euros constants avant cristallisation)	19 755				19 755			19 755	14 898	
Capital (investissement)	58 071	58 071				58 071			50 662	
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	13 753	13 753						13 753	11 363	
Loyer Maintenance technique et petit entretien	9 821		9 821						7 232	
Loyer Frais de gestion, d'assurance et d'impôts et taxes	7 215			7 215				7 215	5 447	
Total	135 426	84 881	13 753	9 821	7 215	19 755	58 071	26 810	40 724	
Total des Emplois et des ressources		84 881				50 545	84 881	40 883	9 821	

4.13.2) Contrat de Plan Etat Région (CPER)

- Le précédent CPER (2007-2013) voit ses derniers projets aboutir.

Au 31/12/2023, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **1,17 M€** sur les **110,75 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **0, 13 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le CPER

Opération de Travaux (CPER 2007-2013)	Nature	Montant CPER voté	Cumul 2023		Cumul 2022	
			Contrats cumulés au 31/12/2023 (TVA du projet)	Dépenses cumulées au 31/12/2023	Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022
Bâtiment pédagogique IUT	Personnel Fonctionnement Investissement	5 618 364				
Total Bâtiment pédagogique IUT		5 618 364	5 618 364	5 602 256	5 618 364	5 602 256
Bâtiment pédagogique Timone	Personnel Fonctionnement Investissement	9 000 000				
Total Bâtiment pédagogique Timone		9 000 000	8 161 777	8 161 377	8 161 777	8 161 377
Cafeteria Montperrin	Personnel Fonctionnement Investissement	235 000				
Total Cafeteria Montperrin		235 000	229 777	229 777	229 777	229 777
CERIMED	Personnel Fonctionnement Investissement	11 600 000				
Total CERIMED		11 600 000	11 685 965	11 685 965	11 685 965	11 685 965
Développement des Formations et de la Recherche	Personnel Fonctionnement Investissement	144 568 13 030 453				
Total Développement Formations et Recherche		13 175 021	13 175 021	13 137 003	13 175 021	13 137 003
Extension Schuman	Personnel Fonctionnement Investissement	17 201 429				
Total Extension Schuman		17 201 429	16 728 473	16 727 260	16 728 473	16 727 260
MEGA	Personnel Fonctionnement Investissement	8 600 000				
Total MEGA		8 600 000	8 224 737	8 224 474	8 224 737	8 224 474
OCEANOMED (Feder équipement inclus)	Personnel Fonctionnement Investissement	15 006 498				
Total Océanoméd/ Endoume		15 006 498	14 738 692	14 757 793	14 738 692	14 757 793

Opération de Travaux (CPER 2007-2013)	Nature	Montant CPER voté	Cumul 2023		Cumul 2022	
			Contrats cumulés au 31/12/2023 (TVA du projet)	Dépenses cumulées au 31/12/2023	Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022
Plaine Sportive (financement AMU 200 k€)	Personnel Fonctionnement Investissement	3 800 000				
Total Plaine Sportive		3 800 000	3 959 325	3 957 383	3 959 325	3 957 383
Pôle Arts	Personnel Fonctionnement Investissement	6 700 000				
Total Pôle Arts		6 700 000	6 919 877	6 904 425	6 919 877	6 904 425
Rénovation toiture Saporta + Villa Beauviche	Personnel Fonctionnement Investissement	1 200 000				
Total Rénovation toiture Saporta		1 200 000	1 515 860	1 438 150	1 515 860	1 438 150
NEUROSCIENCES	Personnel Fonctionnement Investissement					
Total Neurosciences		11 291 475	11 291 475	11 291 475	11 291 475	11 291 475
Siège AMU	Personnel Fonctionnement Investissement	5 868 271				
Total Siège AMU		5 868 271	5 868 271	5 868 123	5 868 271	5 868 123
Sport Saint-Jérôme	Personnel Fonctionnement Investissement	1 450 000				
Total Sport Saint-Jérôme		1 450 000	1 457 659	1 456 829	1 457 659	1 456 829
TOTAL CPER 2007 - 2013		110 746 058	109 575 272	109 442 290	109 575 272	109 442 290

- CPER 2015-2020, concernant l'Université d'Aix Marseille, pour un montant voté de **53,54 M€**.

Au 31/12/2023, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **4,62 M€** sur les **53,54 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **3,76 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le CPER

Opération de Travaux (CPER 2015-2020)	Nature	Montant CPER voté	Cumul 2023		Cumul 2022	
			Contrats cumulés au 31/12/2023 (TVA du projet)	Dépenses cumulées au 31/12/2023	Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022
Restructuration des espaces de la recherche Marseille Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	7 350 000				
Total Espaces Recherche Marseille Nord (fédération de chimie incluse)		7 350 000	6 950 386	6 264 277	6 099 630	4 634 337
Réhabilitation des espaces d'Enseignement marseille St Jérôme (+financement AMU)	Personnel Fonctionnement Investissement	9 535 000				
Total Espaces d'Enseignement St Jérôme		9 535 000	9 668 787	9 594 611	9 668 787	9 594 611
Restructuration bâtiments campus Timone pour le pôle Neurosciences + Financement AMU et Vecthorus	Personnel Fonctionnement Investissement	14 150 000				
Total pôle Neurosciences		14 150 000	16 431 429	16 289 498	16 384 674	16 166 025
Mise en sécurité des bâtiments sur le site de Marseille Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	2 000 000				
Total Mise en sécurité Marseille Nord		2 000 000	1 476 638	1 200 793	1 234 002	1 177 983
Requalification de bâtiment sur Campus St Charles Marseille Centre	Personnel Fonctionnement Investissement	7 700 000				
Total Requalification bâtiment Campus St Charles		7 700 000	7 396 106	6 296 219	6 760 889	2 079 594
Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard + Financement AMU et Crédit Agricole	Personnel Fonctionnement Investissement	4 100 000				
Total Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard		4 100 000	4 871 627	4 726 482	4 851 609	4 682 454
Enseignement Science Montperrin (Financement de l'Etat : 2 000 000 €) et opération du Pôle Judiciaire Poncet (Financement CPER : 7 500 000 €)	Personnel Fonctionnement Investissement	7 500 000				
Total Enseign Sciences & Pôle Judiciaire		7 500 000	1 006 545	416 132	773 330	134 581
Mise à Niveau des Espaces du CMI	Personnel Fonctionnement Investissement	1 000 000				
Total Mise à Niveau Espaces CMI		1 000 000	904 667	209 039	254 124	198 556
Aménagement entrées de campus et déploiement de la signalétique	Personnel Fonctionnement Investissement	200 000				
Total Signalétique		200 000	203 865	156 135	203 865	156 135
TOTAL CPER 2015-2020		53 535 000	48 910 050	45 153 186	46 230 909	38 824 277

4.13.3) Plan de Relance & Contrat d'avenir

Le Plan de relance a été voté pour un montant total de **56,98 M€**.

Au 31/12/2023, il n'ya plus de contrats à engager sur l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **11,50 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le Plan de relance

Opérations PLAN DE RELANCE	Nature	Montant PLAN DE RELANCE	Cumul 2023		Cumul 2022	
			Contrats cumulés au 31/12/2023 (TVA du projet)	Dépenses cumulées au 31/12/2023	Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles dont 500k€ suivi sur un eotp MP08N02F DEPIL	Personnel Fonctionnement Investissement	10 600 000				
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles		10 600 000	10 460 240	9 278 857	8 901 888	3 653 657
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles chaufferie			500 000	333 857	500 000	333 857
Réhabilitation énergétique du bâtiment Pharmacie du site Marseille Timone (financement AMU prévu)	Personnel Fonctionnement Investissement	27 740 000				
Réhabilitation énergétique du bâtiment Pharmacie du site Marseille Timone (financement AMU prévu)		27 740 000	26 835 108	19 476 765	25 036 237	4 878 831
Création du centre de simulation de Marseille campus Santé Nord (financement AMU prévu pour 2,64 M€)	Personnel Fonctionnement Investissement	18 636 350				
Création du centre de simulation de Marseille campus Santé Nord (financement AMU prévu pour 2,64 M€)		18 636 350	19 332 919	16 533 639	16 644 097	4 362 132
TOTAL PLAN RELANCE		56 976 350	57 128 268	45 623 118	51 082 222	13 228 476

Le contrat d'avenir a été voté pour un montant total de **39, 50M€**.

Au 31/12/2023, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **39,40 M€** sur les **39,50 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **0,09 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le contrat d'avenir

Opération de Travaux (CPER Contrat d'avenir 2021-2027)	Nature	Montant Contrat d'avenir	Cumul 2023		Cumul 2022	
			Contrats cumulés au 31/12/2023 (TVA du projet)	Dépenses cumulées au 31/12/2023	Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022
Création d'un campus basse énergie sur le site de St Jérôme à Marseille	Personnel Fonctionnement Investissement	6 000 000				
Création d'un campus basse énergie sur le site de St Jérôme à Marseille		6 000 000	10 102	8 831		
Réhabilitation des ailes 1 et 5 Campus St Jérôme dont 500k€ suivi sur un eotp MP08N02F DEPIL	Personnel Fonctionnement Investissement	39 500 000				
Réhabilitation des ailes 1 et 5 Campus St Jérôme dont 500k€ suivi sur un eotp MP08N02F DEPIL		39 500 000	100 816	30 137	94 105	
Création d'un Pôle de Formations paramédicales sur le site Santé Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	38 000 000				
Création d'un Pôle de Formations paramédicales sur le site Santé Nord		38 000 000	219 870	86 058		
Restructuration bâtiment 5 campus St Charles	Personnel Fonctionnement Investissement	17 500 000				
Restructuration bâtiment 5 campus St Charles		17 500 000	127 605	-		
TOTAL CONTRAT D'AVENIR		101 000 000	458 393	125 025	94 105	-

4.13.4) Plan campus

Le Plan de relance a été voté pour un montant total de **94,19 M€**.

Au 31/12/2023, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **25,42 M€** sur les **94,19 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **52, 00 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le Plan Campus

PLAN CAMPUS AIX	Nature	Montant Opération	Cumul 2023		Cumul 2022	
			Contrats cumulés au 31/12/2023 (TVA du projet)	Dépenses cumulées au 31/12/2023	Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022
MOP rénov amphi FDSP	Personnel Fonctionnement Investissement	8 400 000				
MOP rénov amphi FDSP		8 400 000	4 913 499	4 729 463	4 753 594	4 666 880
ecocampus pauliane	Personnel Fonctionnement Investissement	64 500 000				
ecocampus pauliane		64 500 000	48 953 711	4 606 856	2 510 046	1 497 879
Division de l'étudiant	Personnel Fonctionnement Investissement	6 180 000				
Division de l'étudiant		6 180 000	94 310	14 126	28 934	3 962

PLAN CAMPUS LUMINY	Nature	Montant Opération	Cumul 2023		Cumul 2022	
			Contrats cumulés au 31/12/2023 (TVA du projet)	Dépenses cumulées au 31/12/2023	Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022
Chaufferie Luminy	Personnel Fonctionnement Investissement	5 300 000				
Chaufferie Luminy		5 300 000	6 226 374	5 187 254	6 086 046	5 792 359
Technoforme	Personnel Fonctionnement Investissement	1 917 000				
Technoforme		1 917 000	1 900 104	1 889 323	1 856 185	1 685 110
Rhabilitation du Grand Hall Luminy	Personnel Fonctionnement Investissement	7 895 000				
Technoforme		7 895 000	6 683 588	342 493	348 894	226 354
PLAN CAMPUS AIX		79 080 000	53 961 520	9 350 445	7 292 574	6 168 721
PLAN CAMPUS LUMINY		15 112 000	14 810 066	7 419 070	8 291 125	7 703 823
PLAN CAMPUS GLOBAL		94 192 000	68 771 586	16 769 515	15 583 699	13 872 544

4.14) Filiales et participations/participations liées

Tableau des filiales et participations							
	Valeur comptable des titres détenus		Quote part du capital détenu en %	Résultat 2023	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du	Chiffre d'affaires 2023
	BRUT	NET					
PROTISVALOR	6 529 983	3 902 832	99,73	242 534	3 913 590		11 653 148
PACAVALO	39 990	-	44,43	NC	90 000	NC	
SATT	236 000	-	23,60	22 786	1 000 000	1	3 766 241
TOTAL	6 805 973	3 902 832		265 320	5 003 590	1	15 419 389

4.15) Effectifs

Ci-après l'évolution des effectifs (en ETPT) et de la masse salariale associée (données issues des fichiers KX et extraction SIFAC).

Tit / ANT	A / B / C	2022		2023		EVOLUTION 2023-2022			
		ETPT	MS	ETPT	MS	ETPT	MS		
BIATSS		3 304	174 304 302	3 340	183 835 008	36	4%	9 530 706	15%
CONTRACTUEL	A	588	27 753 373	631	30 975 567	43	7%	3 222 194	12%
	B	256	8 657 661	284	10 415 335	27	11%	1 757 674	20%
	C	439	13 821 440	453	15 154 648	14	3%	1 333 208	10%
Sous-total		1 283	50 232 473	1 367	56 545 550	84	7%	6 313 077	13%
TITULAIRE	A	631	51 606 070	657	55 397 072	26	4%	3 791 002	7%
	B	546	30 874 143	559	32 770 319	13	2%	1 896 176	6%
	C	844	41 591 615	757	39 122 067	- 87	-10%	2 469 549	-6%
Sous-total		2 021	124 071 829	1 973	127 289 458	- 48	-2%	3 217 629	3%
ENSEIGNANT		4 456	372 301 494	4 496	387 172 733	40	1%	14 871 240	4%
CONTRACTUEL	Contractuel Enseignant et recherche	109	6 739 717	122	7 616 850	13	12%	877 133	13%
	ATER/LECT	275	11 626 637	279	12 182 595	4	2%	555 958	5%
	HU	208	5 257 117	196	4 991 577	- 13	-6%	265 541	-5%
	MCF Associé	43	2 797 870	44	2 768 271	1	2%	29 598	-1%
	DOCT / POST DOCT	1 010	37 310 874	1 067	43 573 982	57	6%	6 263 108	17%
	PR Associé	24	1 874 123	22	1 752 563	- 2	-6%	121 560	-6%
Sous-total		1 669	65 606 338	1 730	72 885 837	61	4%	7 279 499	11%
TITULAIRE	2nd degré et 1er degré + IA-PR	360	34 903 843	347	34 553 186	- 13	-4%	350 657	-1%
	MCF	1 507	147 453 774	1 494	150 947 665	- 13	-1%	3 493 892	2%
	PR	919	124 337 540	925	128 786 045	5	1%	4 448 506	4%
Sous-total		2 787	306 695 156	2 766	314 286 896	- 21	-1%	7 591 740	2%
AUTRES CATEGORIES		-	14 076 942	-	14 454 930	-	0%	377 987	3%
VACATAIRE et CONTRATS ETUDIANTS			14 076 942		14 454 930	-	0%	377 987	3%
Sous-total		-	14 076 942	-	14 454 930	-	0%	377 987	3%
AUTRES DEPENSES DE MASSE SALARIALE (source SIFAC)			829 749		781 507	-	0%	48 243	-6%
Variation de charges à payer			1 392 739		1 954 545	-	0%	3 347 284	-240%
TOTAL		7 760	560 682 738	7 836	585 462 671	77	1%	24 779 933	4%

4.16) Evènements postérieurs à la clôture

Néant

BILAN: ACTIF

Actif	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	643 591	504 370	139 222	156 790
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	496 977	400 708	96 269	103 504
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Autres	146 614	103 661	42 953	53 286
Immobilisations corporelles	37 052 367	21 467 778	15 584 589	11 291 678
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 073 076	17 372 486	12 700 589	9 486 370
Immobilisations corporelles en cours	31 048	-	31 048	-
Avances et acomptes	202 133	-	202 133	274 086
Autres	6 746 111	4 095 291	2 650 820	1 531 222
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations financières	750 179 809	-	750 179 809	750 179 809
Participations et Créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	750 179 809	-	750 179 809	750 179 809
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	787 875 768	21 972 147	765 903 620	761 628 278
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	2 947	-	2 947	-
Créances	- 54 946 626	1 598	- 54 948 224	- 53 138 018
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 809	1 598	6 210	13 176
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres	- 54 954 434	-	- 54 954 434	- 53 151 194
Valeurs mobilières de placement	10 000 000	-	10 000 000	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	53 704 849	-	53 704 849	60 047 774
Charges constatées d'avance	11 119	-	11 119	32 044
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	8 772 290	1 598	8 770 691	6 941 800
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)	-	-	-	-
Comptes de régularisation	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	796 648 057	21 973 746	774 674 312	768 570 078

BILAN: PASSIF

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	13 879 125	10 748 908
Fonds propres statutaires	280 000	280 000
Fonds propres complémentaires	13 599 125	10 468 908
Fonds propres avec droit de reprise	395 117	480 313
Fonds propres statutaires	1 592 760	1 592 760
Fonds propres complémentaires	- 1 197 643	- 1 112 447
Ecarts de réévaluation	-	
Réserves	1 745 151	1 718 443
Réserves statutaires ou contractuelles	-	
Réserves pour projet de l'entité	-	
Autres	1 745 151	1 718 443
Report à nouveau	- 1 816	- 1 726
Excédent ou déficit de l'exercice	447 400	26 708
Situation nette (sous total)	16 464 977	12 972 645
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	1 973 970	706 763
Provisions réglementées	-	-
TOTAL FONDS PROPRES (I)	18 438 947	13 679 408
FONDS REPORTEES ET DEDIES (II)		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	4 071 124	2 535 818
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES	4 071 124	2 535 818
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL PROVISIONS (III)	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	750 147 219	750 147 219
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 466 522	1 575 563
Dettes des legs ou donations	1 519	1 628
Dettes fiscales et sociales	- 20 452	- 14 459
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	289 498	414 132
Autres dettes	46 362	58 512
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	233 572	172 258
TOTAL DETTES (IV)	752 164 241	752 354 853
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-
Comptes de régularisation	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	774 674 312	768 570 078

COMPTE DE RESULTAT: CHARGES & PRODUITS

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	-	-
Ventes de biens et services	274 008	89 490
<i>Ventes de biens</i>	20 000	5 134
<i>dont ventes de dons en nature</i>	-	-
<i>Ventes de prestations de service</i>	254 008	84 356
<i>dont parrainages</i>	-	-
Produits de tiers financeurs	35 686 130	28 892 341
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	33 944 437	28 892 341
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>	85 196	-
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>	1 619 048	-
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	37 450	-
<i>Contributions financières</i>	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 893 762	2 807 741
Utilisations des fonds dédiés	-	-
Production stockée et immobilisée	-	-
Reprises sur provisions réglementées	-	-
Autres produits	32 851	2 661 529
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	39 886 751	34 451 101
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	5 093	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	8 771 792	7 737 071
Variation de stock	2 947	708
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	338 346	293 315
Salaires et traitements	14 161 631	12 364 422
Charges sociales	5 310 332	4 585 385
Autres charges de personnel		
Autres charges		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations et provisions	3 934 250	2 713 078
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 535 306	2 535 818
Autres charges	5 882 667	4 215 070
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	39 936 469	34 444 867
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I- II)	- 49 718	6 234

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	497 118	23 125
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	497 118	23 125
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	2 651
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	-	2 651
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	497 118	20 474
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	447 400	26 708
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I + III + V)	40 383 869	34 474 226
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	39 936 469	34 447 518
EXCEDENT OU DEFICIT	447 400	26 708
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Engagements reçus	-	-
Dons en nature	-	-
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Engagements donnés	-	-
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	-	-
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-

BILAN: ACTIF

Actif	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	107 456	96 309	11 147	11 684
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Autres	107 456	96 309	11 147	11 684
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations financières	2 800	-	2 800	-
Participations et Créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	2 800	-	2 800	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	110 256	96 309	13 947	11 684
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	166 469	-	166 469	171 834
Créances clients, usagers et comptes rattachés	-	-	-	-
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres	166 469	-	166 469	171 834
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	476 387	-	476 387	849 486
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	642 856	-	642 856	677 652
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)	-	-	-	-
Comptes de régularisation	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	753 111	96 309	656 802	689 337

BILAN: PASSIF

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	1 000	1 000
Fonds propres statutaires	1 000	1 000
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	4 000	4 000
Fonds propres statutaires	4 000	4 000
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves	677 379	555 967
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres	677 379	555 967
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	- 51 377	121 412
Situation nette (sous total)	631 002	682 379
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL FONDS PROPRES (I)	631 002	682 379
FONDS REPORTES ET DEDIES (II)		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	-	-
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL PROVISIONS (III)	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	799	3 475
Dettes des legs ou donations	205	88
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	21 836	436
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	2 959	2 959
TOTAL DETTES (IV)	25 799	6 957
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-
Comptes de régularisation	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	656 802	689 337

COMPTE DE RESULTAT: CHARGES & PRODUITS

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	-	-
Ventes de biens et services	-	-
<i>Ventes de biens</i>	-	-
<i>dont ventes de dons en nature</i>	-	-
<i>Ventes de prestations de service</i>	-	-
<i>dont parrainages</i>	-	-
Produits de tiers financeurs	564 269	588 728
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	564 269	588 728
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>	-	-
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>	-	-
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	-	-
<i>Contributions financières</i>	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	-	-
Utilisations des fonds dédiés	-	-
Production stockée et immobilisée	-	-
Reprises sur provisions réglementées	-	-
Autres produits	436	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	564 705	588 728
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	110 172	79 448
Variation de stock	-	-
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	4 167	2 995
Salaires et traitements	164 399	120 723
Charges sociales	62 920	45 670
Autres charges de personnel		
Autres charges	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations et provisions	5 684	7 538
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	-	-
Autres charges	268 740	210 942
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	616 082	467 316
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I- II)	- 51 377	121 412
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	-	-

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 51 377	121 412
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I + III + V)	564 705	588 728
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	616 082	467 316
EXCEDENT OU DEFICIT	- 51 377	121 412
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Engagements reçus	-	-
Dons en nature	-	-
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Engagements donnés	-	-
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	-	-
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-